

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.12.398

**Camping du Plan  
d'Eau : assurance  
annulation**

**LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Joël GUITTON à Véronique DE MAILLARD, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN

**Excusé(s)** :

Françoise COUTANT, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**Absent(s)** :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.12.398**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

**CAMPING DU PLAN D'EAU : ASSURANCE ANNULATION**

Par délibération du 31 mars 2011, le conseil communautaire a approuvé la création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du camping communautaire, conformément aux dispositions des articles L.2221-11 à L.2221-14 et R.2221-63 à R.2221-94 du code général des collectivités territoriales.

Par décision du 4 avril 2011, une régie d'avance et de recettes a été créée au sein du camping communautaire. Cette régie encaisse les produits liés à l'exploitation de l'équipement (locations, prestations diverses, cautions, arrhes, taxe de séjour...) et avance également certaines dépenses afin de permettre une gestion optimale du site (fournitures administratives, entretien et petites réparations, fournitures d'entretien...).

Afin de répondre à la demande de la clientèle et de développer l'offre de services, le camping du plan d'eau met en place une assurance annulation, disponible en vente directe et en vente à distance.

Pour réaliser les opérations de vente et de paiement de cette assurance, en application de l'article R.1617-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21/04/2016 relative aux régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et leurs établissements publics, il y a lieu d'autoriser la régie d'avances et de recettes du Camping du plan d'eau à :

- encaisser les recettes pour le compte d'un tiers (société ou prestataire d'assurance),
- reverser les recettes au tiers désigné.

Ce service fera l'objet d'une convention avec le tiers. Le camping du plan d'eau réalisera une marge commerciale sur le prix de vente de cette assurance.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 4 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 25 novembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** le camping du plan d'eau à mettre en place un service d'assurance annulation

**D'AUTORISER** l'encaissement pour le compte d'un tiers ainsi que le reversement à un tiers par l'intermédiaire de la régie d'avances

**D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou Monsieur Guy ETIENNE, 12<sup>ème</sup> vice-président en charge de l'Environnement et du Tourisme à signer les conventions à venir

**D'IMPUTER** la recette nette au budget annexe du camping du plan d'eau

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 décembre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 décembre 2015</b>